

**RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR
LA HUITIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'UICN**

Nairobi, Kenya, septembre 1963

15. Résolution sur les Réserves d'INDONÉSIE

Etant donné l'importance considérable et universellement reconnue des Réserves de Gunung Loser et de Langhnt, sanctuaires de grande valeur pour la survivance du Rhinocéros de Sumatra et de l'Orang-outan, la

8^e Assemblée Générale de l'UICN réunie à Nairobi en 1963

recommande que le Gouvernement central indonésien promulgue un décret renforçant les lois relatives à la protection de ces régions vitales et leur accorde le statut de parc national.